

AVIS N° 072 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE procédera au fractionnement de ses actions (symbole : SIBC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **vendredi 15 juin 2018** ;
- le rapport de fractionnement est de **cinq (05) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 1 000 FCFA à 200 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 10 000 000 à 50 000 000 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **jeudi 14 juin 2018**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 18 mai 2018

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Finances, de l'Administration et des
Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim

Maxime DESSOU



(Handwritten signature)

(Handwritten initials)